



AELC

Sur les toits pas dans les bois

Dossier de presse

OUI

aux parcs citoyens

Non

au Méga-Parc Photovoltaïque Total de Tour-de-Faure

<https://solairelot.fr>

Nous contacter : aelotcele@gmail.com



www.facebook.com/aeLotCele/



www.instagram.com/aelotcele/

Face à l'un des plus beaux villages de France, **TOTAL** menace le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy



le site aujourd'hui ...



Demain ?



Abattre des arbres au prétexte de transition énergétique, il fallait oser. Total n'est pas venu chez nous par hasard.



L'Association Environnementale Lot céle, est créée le 26 Décembre 2022 en réaction au projet de TOTAL d'implanter une centrale photovoltaïque en plein coeur du Parc Naturel des Causses du Quercy sur la commune de Tour de Faure, juste à côté de Saint-Cirq Lapopie, l'un des plus beaux villages de France.

Une association qui se définit pour ...

L'AELC est **pour** la transition énergétique, **pour** le photovoltaïque en toiture ou sur des espaces déjà artificialisés, **pour** des parcs citoyens à dimension humaine.

Pour le vivant, **pour** la biodiversité, **pour** les arbres...

Le projet Total est contre ...

Contre la vie sur le Causse ?

Détruire **11,2 hectares de pelouse sèche** et **8 hectares de forêts**, soit plus de **7000 arbres** abattus, c'est bien détruire la biodiversité !

L'étude d'impact réalisée

« **sous-évalue les enjeux de biodiversité** » d'après l'avis étayé de la MRAe, (Mission régionale d'Autorité environnementale) en date du 11 mai 2021.

Pour les remplacer par un parc gigantesque de **44 300 panneaux photovoltaïques**, soit l'équivalent de 27 terrains de football, séparé en 3 sites sécurisés par 3548 mètres de clôture de 2 mètres de hauteur.



Le projet Total, c'est aussi un raccordement de **20 km** (du site jusqu'à la centrale électrique de Cajarc) sur le Causse qui permettra à moyen terme l'installation d'autres centrales photovoltaïques ; (les propriétaires fonciers reçoivent déjà des propositions divers opérateurs).

Oui, le projet Total est **contre** la vie sur le Causse : l'écosystème du Causse est fragile, lorsque la surface rocheuse du site aura été broyée pour l'installation des panneaux, plus rien n'y repoussera.

Un projet aberrant dans un lieu d'exception

Un lieu d'exception car c'est un Parc Naturel, c'est à dire un territoire reconnu nationalement pour la qualité de son patrimoine paysager (les pelouses sèches sont emblématiques du Parc), son patrimoine bâti, son patrimoine environnemental et culturel.

C'est aussi un Géoparc UNESCO, un label attribué à des territoires présentant un patrimoine géologique remarquable et qui portent un projet de valorisation et de protection de ce patrimoine.

Une biodiversité exceptionnelle y est menacée de disparition :

9 espèces d'orchidées remarquables recensées sur le site,
15 espèces de chauve-souris,
8 espèces de mammifères,
22 espèces d'oiseaux dont 16 protégées,
3 espèces de reptiles toutes protégées
et la liste est encore incomplète...



C'est aussi un lieu chargé d'histoire que le projet Total va profaner :

dans un rayon de moins de 10 km, sur ce Causse existent 12 grottes ornées dont 5 classées monuments historiques, 180 dolmens sur les 700 que compte le Lot, 4 menhirs. Ces grottes, dolmens, menhirs sont des sites culturels et religieux majeurs de l'Humanité.



Un projet aberrant dans un lieu d'exception

Des activités économiques dynamiques et spécifiques

Un écotourisme vert en développement :

Des sites de visites d'exceptions liés aux espaces préservés du Causse (lacs de Saint-namphaise, igues...).

Des activités nature : randonnée, vélo, kayak, spéléologie, escalade, baignade.

Un tourisme culturel à renforcer :

Des villages au charme attractif (dont St Cirq Lapopie, l'un des plus beaux villages de France)

Le château de Cénevières

La grotte de Pech-Merle

60 professionnels bénéficient de la marque **Valeur Parc**.

Lot tourisme soutient l'AELC et a des craintes légitimes pour la future attractivité de la région.

Va-t-on se promener au milieu des parcs photovoltaïques ?

Une agriculture, notamment le pastoralisme,

dont les bénéfices secondaires sont très importants

pour la gestion des espaces et la biodiversité

(entretien du Causse en prévention des feux de forêt).

Activité déjà gangrenée par la spéculation foncière

au grand dam de jeunes agriculteurs

qui peinent à trouver des terres pour s'installer.



Le PNR des Causses du Quercy est un lieu exceptionnel, et aujourd'hui, ses richesses matérielles et immatérielles sont directement menacées par le projet Total

Mais, que vient faire là le projet de parc photovoltaïque de Total ?



Un projet contesté de toutes parts

- **Le PNR** a émis en 2019 un avis défavorable sur ce projet contraire à la Charte du Parc.

Notamment la mesure 1-2-2 « préserver les ensembles de pelouses sèches et les placer au coeur de la trame verte ».
Le projet Total menace 11,2 hectares de pelouses sèches, réservoirs de biodiversité.



- **Le Syndicat Territoire d'Énergie Lot,**

- **le CAUE** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot)

- **le Syded, et même la préfecture (!)**

ont adopté à l'unanimité et co-signé le 14 Décembre 2020, une Charte qui préconise de soutenir « **les projets du territoire, par le territoire et pour le territoire** ».

- **L'Architecte des Bâtiments de France** rend un avis défavorable.

- C'est en mai 2021 que le **MRAe** (Mission Régionale d'Autorité environnementale) rend son rapport. Ses réserves sont fortes et étayées « **le choix final d'implantation ne correspond pas à l'échelle du site à la solution de moindre impact environnemental** ».

Le rapport dénonce

- les insuffisances et défauts méthodologiques dans l'observation de l'état initial du site, la sous-évaluation des enjeux de biodiversité et d'intégration paysagère
- les documents cartographiques incomplets
- les incidences potentielles du raccordement du projet à la centrale électrique de Cajarc non-évaluées
- des mesures de compensation insatisfaisantes ...

https://www.lot.gouv.fr/contenu/telechargement/12046/98272/file/avis_de_la_mrae_11-05-21.pdf

Pourtant le 17 janvier 2023, Madame la Préfète signe le permis de construire.

- **les conseillers départementaux**, lors de la séance du 6 février 2023, affirment clairement leur opposition au projet de parc photovoltaïque de Tour de Faure. Serge Rigal, à la tête du département, fustige les « **marchands de soleil** ».



C'est donc une décision imposée par l'État, contre la volonté d'un territoire, dans l'intérêt d'une multinationale pétrolière qui s'achète ainsi une nouvelle image.

Total, un fournisseur d'énergie verte ?

Au prix de 7000 arbres

et de 11 hectares de pelouses sèches !!!

Et les citoyens ? Et l'AELC ?

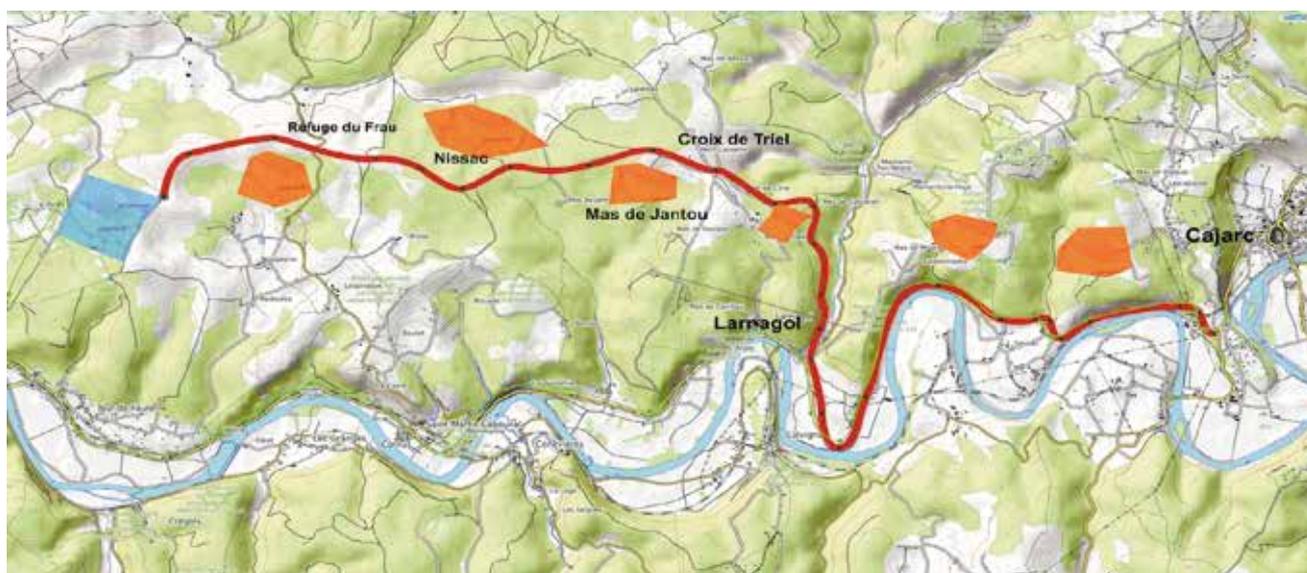
Suite à la discrète enquête d'utilité publique, à l'automne 2022, les médias s'emparent du sujet : un parc photovoltaïque dans un Parc Naturel Régional, classé Géo parc Unesco ! Le Monde , en décembre 2022, mais aussi Le Canard Enchaîné la Dépêche, le Figaro, TF1...



Un tel projet dans un Parc Naturel, c'est tellement impossible que personne n'y croit ! Sur place, pas d'informations précises, pas d'opposition ancrée, une poignée de résistants seulement !

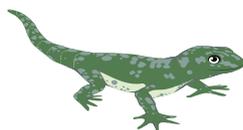
Puis l'électrochoc de la signature du permis de construire le 17 janvier 2023 force l'AELC à s'organiser en urgence, et trouver des financements, lancer deux recours juridiques : un contre le permis de construire et un autre contre le permis de défrichement.

Une réunion publique d'information à l'initiative d l'AELC, se tient le 5 mai 2023, elle réunit 120 personnes. Catherine Marlas, présidente du PNR vient préciser sa position : **«des projet du territoire, par le territoire et pour le territoire»** Le public découvre que ce projet en cache d'autres puisque des témoignages, écrits à l'appui, démontrent que d'autres opérateurs démarchent les propriétaires de terrains sur le Causse. Ce n'est plus 20 hectares qui seraient impactés, mais trois fois ou quatre fois voire cinq fois plus !

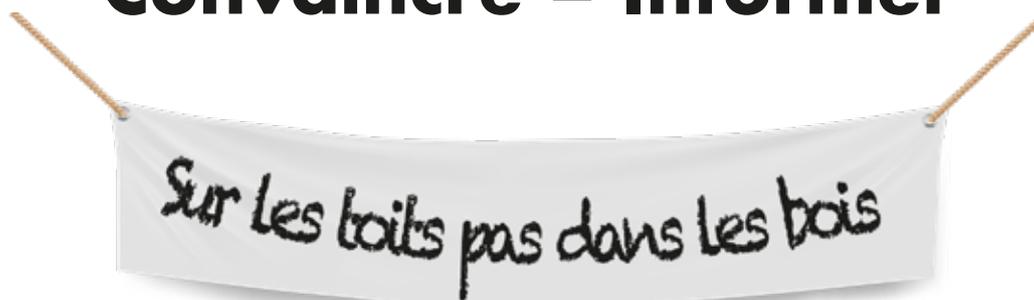


En bleu : le site du projet TOTAL

En orange : les autres parcs potentiels



Informier – Convaincre – Informier Convaincre – Informier



La mobilisation citoyenne prend de l'ampleur

Marche de la nature le 18 mai 2023 à Saint-Cirq Lapopie, 250 personnes défilent.

Distribution régulière de tracts sur les marchés.

Rencontre avec Madame la Préfète le 30 mai 2023.

Travail de fond avec les élus locaux.

Une dizaine de communes avoisinantes adoptent la *motion de l'AELC*

(Bregues, Cajarc, Calvignac, Cénevières, Larnagol, Lugagnac, Marcihac-sur-Célé, Saint-Chels, Sauliac-sur-Célé ...)

Pique-nique festif sur le Causse en Juillet 2023 près du dolmen classé monument historique de Peyre Cottado.

Grande marche de 20 km le long du tracé de raccordement à la centrale électrique de Cajarc pour dénoncer les accapareurs de soleil et **Journée du Vivant le 13 août 2023**
Plus de 500 personnes s'y retrouvent.

Les soutiens institutionnels (PNR, Département, Elus) s'y expriment.

Les soutiens associatifs affirment leur engagement aux côtés de l'AELC.



Bien sur, **la surveillance** du site et des arbres continue.

Mobilisation totale !

Plus d'informations sur <https://solairelot.fr>

Nous contacter : aelotcele@gmail.com



www.facebook.com/aeLotCele/



www.instagram.com/aelotcele/